



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

V E N T E

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Lot n°1041 Commune de DUMBEA, d'une superficie de 08a 28ca, Lotissement FSH de Koutio, 2^{ème} secteur 3^{ème} tranche à Koutio, figurant au répertoire cadastral n°649543-9854 et les constructions y édifiées.

L'adjudication aura lieu le Lundi 04 MARS 2019 à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa Route du Faubourg Blanchot

Mise à prix : 15.000.000 F

Avec baisse de mise à prix à 13.500.000 F en cas de carence d'enchères

Suivant ordonnance du 10 septembre 2013 n°13/1121 rendue par Monsieur Alain COULON, Juge Commissaire titulaire à la liquidation judiciaire de Monsieur Patrick MAUKAVA transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 12 juin 2018, Volume 7248, n°07,

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, Ibis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de Feu **Monsieur Patrick MAUKAVA**,

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY- DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de **Madame Telesia TALO Veuve MAUKAVA**, commun en bien, née le 05 octobre 1971, demeurant 89, Boulevard Aristide Briand, 17340 CHATELAILLON PLAGE (France) et de **Monsieur Jean Marc GRAND**, demeurant 74 rue Baudelaire 98800 NOUMEA, en sa qualité d'administrateur ad hoc à l'effet de représenter les héritiers de Feu Patrick MAUVAKA, Parties saisies,

Il sera procédé le **LUNDI 04 MARS 2019 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

Un terrain bâti sis commune de Dumbéa, section Koutio, d'une superficie approximative de 8 ares, 22 centiares, formant le lot n°1041 du lotissement FSH, 2^{ème} secteur, 3^{ème} tranche, répertorié à l'inventaire cadastral sous le numéro 644-543-98-54 et les constructions y édifiées, consistant en une maison d'habitation de type F4 située au rez de chaussée en maçonnerie couverte en « isotechnic », comprenant une entrée couverte, une salle de séjour, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau et un wc.

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N°PARCELLE	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N° LOT COPRO	SUPERF.
205 93003 057 649543- 9854	KOUTIO LOTISSEMENT FSH KOUTIO	ACP 01730 10061994 13061994	1041	8a 28ca

N°PARCELLE	LOTISSEMENT	N° VOIE	Voie	SUPERF.
205 93003 057	1 A 01001	26	Rue de la Bayonnaise ARC EXPLO ACP 01730 10061994 13061994	86 m ²
205 93003 057	2 A 01002	26	Rue de la Bayonnaise	78 m ²

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFP (15.000.000 F CFP)
Avec baisse de mise à prix à 13.500.000F CFP en cas de carence d'enchères

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 06 août 2018 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :
CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble «BOTTICELLI» Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA **Tél. 27 89 84** poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat - Pour extrait